

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mairie de MILHAC-DE-NONTRON**

Délibération n° 90/2024

**L'an deux mil vingt-quatre****Le vingt et un du mois de décembre**

Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 11/12/2024**

**PRESENTS** : MECHINEAU Pascal, TOUAT Jean-Claude, LIEGEOIS Daniel, BOUTELOUP Mireille, CHEMIN Alexandra, HISPIWACK Jean-Michel, MUCHERON Laurence, JAMAIN Thomas, GARDILLOU Sophie.

**PROCURATIONS** : BOUSSARIE Myriam à LAFORGE Françoise

**ABSENTS** : LAGARDE Lionel, LORENZO Manuel, BURBAN-BORIE Anne-Gaëlle, NAFTEUX Daniel

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GARDILLOU Sophie

**Nombre de conseillers** :

En exercice : 15

Présents : 10

Procurations : 1

Votants : 11

**OBJET : DEMANDE de DETR 2025 PROJET pose de film réflecteur sur baie vitrée Mairie et ERP**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que concernant le projet de fourniture et pose de film réflecteur des effets du rayonnement solaire sur les baies orientées Est Sud-Est, Sud de la Mairie et salle des fêtes attenantes cet investissement est susceptible d'être accompagné financièrement par l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR cadre B1) à hauteur de 40%. (Voir d'autres dispositifs). Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce projet fut inscrit en amont au Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE 2025).

Ce projet consiste à la fourniture et pose par entreprise spécialisée de film réflecteur du rayonnement solaire, dispositif contribuant à limiter les réchauffements indésirables durant les périodes d'ensoleillement fort. Ainsi limiter de fait le recours systématique aux moyens de climatisation pour garantir un « confort » d'été minimal pour les conditions de travail et d'usage par les usagers des ERP du bloc Mairie, salle des fêtes et annexes. Cette action pouvant de fait garantir la réduction de consommation d'énergie électrique vis-à-vis des consommations actuelles. Le montant éligible du matériel avec pose s'élève à 2988,00€ HT.

Accompagnement sollicité : 40% soit 1195.20 €

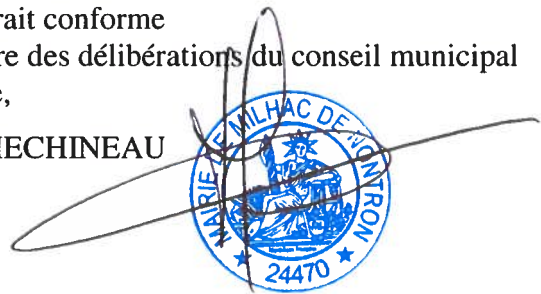
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Sollicite** auprès de l'Etat un accompagnement financier dans le cadre de la DETR 2025 à hauteur de 40%.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations du conseil municipal  
Le Maire,

Pascal MECHINEAU



*Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication*  
Le Maire, Pascal MECHINEAU